

Informations de base	
<b>2025/0418(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Établissement du Fonds temporaire pour la décarbonation  <b>Subject</b>  3.70 Politique de l'environnement 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.20 Développement durable	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2025/0418(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 322-p1 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 192-p1
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
<b>État de la procédure</b>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/10/04829